



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

L'ADISQ condamne toute forme d'abus de pouvoir et de harcèlement dans l'industrie de la musique et du spectacle et intervient dès aujourd'hui

Montréal, le 10 juillet 2020 – Une vague de dénonciations de situations d'abus de pouvoir et de harcèlement se déroule actuellement sur les réseaux sociaux et secoue le milieu de la musique. Pour l'ADISQ, tout travailleur et toute travailleuse et artiste de notre industrie a droit à un environnement de travail sain. Ce milieu est constitué d'une pléthore d'artistes, artisan(e)s et travailleurs et travailleuses honnêtes, professionnel(le)s et dévoué(e)s et il est essentiel d'éviter que les agissements répréhensibles de certains individus entachent l'ensemble du secteur. L'ADISQ pose par conséquent aujourd'hui des gestes clairs en ce sens.

D'abord, le conseil d'administration de l'ADISQ a pris de façon unanime la décision d'exclure l'entreprise Dare To Care Records de son association en raison de faits reprochés à son président et unique actionnaire, Éli Bissonnette, notamment par plusieurs employé(e)s et ancien(ne)s employé(e)s.

Ensuite, le vote pour les Galas de l'ADISQ 2020 est actuellement en cours. L'entreprise Dare To Care Records figure parmi les listes de candidatures dans les catégories industrielles. Pour des raisons techniques et notamment en raison de contraintes inhabituelles découlant de la pandémie, qui a déjà généré des retards importants pour ce vote, le nom de l'entreprise ne peut être retiré des listes. L'entreprise n'étant plus membre de l'ADISQ, elle ne pourra toutefois, dans les faits, récolter de nominations dans les catégories industrielles.

Cette semaine, l'artiste Bernard Adamus a été la cible d'accusations et a reconnu publiquement des torts. À nouveau, le processus de vote étant actuellement en cours, il n'est pas possible de retirer son nom des listes. Le conseil d'administration de l'ADISQ a toutefois pris la décision d'exclure sa candidature de l'ensemble des catégories artistiques des galas. Il ne pourra pas, dans les faits, obtenir de nominations.

Le conseil d'administration tient à affirmer qu'il n'hésitera pas à intervenir de façon similaire pour toute situation le commandant dans le futur.

L'ADISQ prend très au sérieux la question des abus de pouvoir et du harcèlement dans le milieu de la musique et du spectacle et s'engage à poursuivre les actions déjà

entamées à cet égard dans l'ensemble de ses départements et à en initier de nouvelles.

On notera, par exemple, qu'une formation à l'intention de ses membres ayant pour titre L'éthique et la prévention des inconduites en milieu de travail était déjà prévue à son calendrier cet automne. Elle continuera aussi de prendre part aux activités collectives du milieu culturel comme elle le fait depuis 2018. En effet, l'Association a contribué à la création et à la mise en valeur de [L'APARTÉ](#), dont la mission est d'offrir une première assistance à toutes les personnes du milieu culturel qui font l'objet ou ont été témoin de harcèlement (psychologique ou sexuel) ou de violence au travail (agression sexuelle). De même, elle a soutenu le développement de la formation [Il était une fois... de trop](#), qui vise à prévenir le harcèlement dans le milieu culturel.

-30-

Source : ADISQ

Relations de presse : Roy & Turner Communications, Martine Laforce,
mforce@roy-turner.com